

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 25 avril 2000

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Pfiffner Messwandler AG, CH-5042 Hirschthal

Requérant: Pfiffner Messwandler AG, CH-5042 Hirschthal



Transformateur de courant avec isolation huile, pour montage extérieure.

Types: JOF24 JOF36 JOF52 JOF72

25 avril 2000

Office fédéral de métrologie

Le directeur, Schwitz